



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déplacements des gens du voyage dans la période de crise sanitaire

Question écrite n° 29619

Texte de la question

Mme Patricia Lemoine interroge M. le ministre de l'intérieur sur la problématique des déplacements des gens du voyage dans la période de crise sanitaire liée au covid-19. Les rassemblements estivaux des communautés de gens du voyage donnent chaque année lieu, dès le mois de mai, à de grandes transhumances traversant la France entière. Si l'État ne saurait évidemment être partie prenante de l'organisation de ces manifestations, la crise sanitaire actuelle, semble-t-il largement amplifiée par le rassemblement de la communauté évangélique organisé à Mulhouse en février 2020, doit appeler collectivement à la responsabilité et à une nécessaire prudence qui doit être appliquée par tous les citoyens. Alors que, depuis le 11 mai 2020, le déconfinement est progressivement mis en œuvre, que les grandes manifestations culturelles ne pourront se tenir jusqu'à mi-juillet 2020, que de nombreux lieux de vie comme les cinémas et cafés resteront fermés également jusqu'à l'été, il ne peut être permis à des dizaines de milliers de personnes de prendre la route et sillonner la France, au risque d'une nouvelle propagation massive de ce virus. Elle souhaiterait donc savoir si, dans le respect du mode de vie des gens du voyage mais également dans un souci de protection des populations, il a d'ores et déjà entamé des discussions avec les représentants des principales communautés en France et les associations organisatrices des grands rassemblements afin de décider, en concertation et en responsabilité, le report ou l'annulation exceptionnelle de la saison des grands rassemblements estivaux.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Lemoine](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29619

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3463

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)